

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 45 (1953)
Heft: 12

Artikel: Le peuple suisse repousse le nouveau régime financier de la Confédération
Autor: J.M.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-384833>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 30.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE SYNDICALE SUISSE

ORGANE MENSUEL DE L'UNION SYNDICALE SUISSE

Supplément trimestriel : «TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE»

45^{me} année

Décembre 1953

N° 12

Le peuple suisse repousse le nouveau régime financier de la Confédération

Par J. M.

C'est donc fait, par 487 364 voix contre 353 962, le peuple suisse a rejeté les nouvelles dispositions constitutionnelles sur le régime financier de la Confédération dimanche 6 décembre dernier.

La première conséquence néfaste de ce vote, c'est la perpétuation du régime d'insécurité des finances fédérales et la nécessité inéluctable de s'accrocher encore au « provisoire qui dure », dont les partisans du projet voulaient sortir pour douze ans. Durant cette trêve de douze ans, ils espéraient qu'un projet définitif de réforme constitutionnelle des finances fédérales aurait pu être élaboré avec des chances de rallier une majorité populaire. Cette honnête tentative a échoué.

Certaines gens ont, paraît-il, intérêt à prolonger l'état d'insécurité des finances fédérales, à user la patience des vrais patriotes, pour les amener à composition, c'est-à-dire leur faire accepter à défaut d'autre chose une fiscalité fédérale qui repose plus largement encore sur les impôt indirects. En attendant, de leur propre aveu, ils sont prêts à approuver la prolongation nouvelle du régime transitoire actuellement en vigueur qui comprend aussi l'impôt fédéral direct qu'ils prétendaient mettre à mort. Au lieu de douze ans, la période transitoire sera de trois ou quatre ans qu'on pourra renouveler indéfiniment. Ainsi, les promesses, une fois de plus, auront rendu les fous joyeux. L'avenir se chargera de réduire à néant les spéculations excessives des « réformateurs » à la manière des écrivains.

En définitive, la Confédération est la seule perdante, car ses ressources continueront à dépendre des caprices des partis de la majo-

rité trop enclins à nager éperdument avec le courant, même si, en définitive, la communauté nationale finit par en souffrir. C'est la première conséquence d'une votation dont on n'a pas fini de parler dans le Landerneau fédéral.

Deuxième conséquence néfaste, l'impôt sur les boissons va maintenant peser comme une épée de Damoclès sur la tête de ceux qui prétendaient s'y soustraire en rejetant le projet. Car le projet rejeté ne se harsardait pas sur ce terrain vineux. C'est la rançon des dupes qui préfèrent faire confiance aux menteurs plutôt qu'au texte de l'arrêté fédéral lui-même. La même monnaie de singe payera sans doute les services de ceux qui font semblant de croire possible une réduction sensible des dépenses fédérales au chapitre des subventions, alors qu'ils savent fort bien qu'il y a peu à glaner dans ce champ continuellement ratissé. Dommage que les aérodromes de La Chaux-de-Fonds et de Sion aient subi après coup les effets d'une application rigide de ces principes. Les faiseurs d'opinion, qui poussent maintenant des cris d'orfraie, dont les échos se répercutent au Conseil général de la métropole horlogère, auraient mieux fait de s'en aviser dans la campagne qui précéda la votation. Ainsi, ils n'auraient pas versé dans le conformisme bourgeois dont leurs communes sont les premières victimes.

Troisième conséquence néfaste: la démission de Max Weber du Conseil fédéral. C'est un appauvrissement certain de l'exécutif fédéral, dont ses collègues du moins se sont immédiatement rendu compte, ainsi d'ailleurs que tous ceux qui apprécient avant tout chez un homme le caractère, la compétence et la dignité. Sans doute, les hommes se remplacent-ils, mais plus ou moins bien, avouons-le. Le peuple suisse aura l'occasion de s'en rendre compte encore à l'avenir, quels que soient les mérites personnels du successeur de M. Weber.

Quatrième conséquence néfaste: la détermination du Parti socialiste de renoncer à une participation aux responsabilités du pouvoir. Cela fait évidemment l'affaire des garnements empressés de lécher à leur tour l'assiette au beurre. Même si quelques affamés y trouvent leur compte, si on ose aujourd'hui encore s'exprimer ainsi, il est douteux que le pays ait le sien. Le communiqué du Comité de l'Union syndicale, que nous reproduisons intégralement plus loin, montre que le raidissement se répand du plan politique à l'économique et au social. Le Comité de l'Union syndicale suisse a même cru nécessaire de précéder de quelques jours le Parti socialiste en approuvant publiquement la décision de Max Weber de démissionner et en affirmant que dans les circonstances actuelles « une représentation des travailleurs au sein du Conseil fédéral n'est ni dans l'intérêt du pays ni dans l'intérêt des masses travailleuses ». Jusque parmi les sages, on semble se réjouir de la prétendue renaissance d'une opposition « nécessaire en démocratie », à condition

qu'elle soit « constructive », se hâte-t-on d'ajouter. D'autres que nous feront à cette insinuation le sort qu'elle mérite. Pour notre part, nous nous bornerons à prétendre que cette opposition nécessaire fut accomplie sans faiblesse au cours des quinze dernières années dans l'intérêt du pays tout entier en général, de la classe ouvrière en particulier.

Puisque les fossoyeurs du régime financier de la Confédération jugent nécessaire une opposition accentuée sur le plan politique, tout est donc pour le mieux. Avec ce personnage moliéresque nous pourrons donc répéter à l'avenir: « Tu l'as voulu, Pierre Dandin, tu l'as voulu! »

L'Union syndicale suisse et la représentation des travailleurs au Conseil fédéral

Réuni sous la présidence de Robert Bratschi, conseiller national, le Comité de l'Union syndicale suisse a examiné la situation créée par le rejet du régime financier et la démission du conseiller fédéral Weber. A l'unanimité, il est arrivé aux conclusions suivantes:

Si convaincu qu'il soit que la minorité, en régime démocratique, doit se soumettre à la majorité, le Comité syndical n'en approuve pas moins la décision prise par le conseiller fédéral Weber. La perfidie dont les adversaires du projet ont fait preuve au cours des dernières semaines, le fait aussi que les grandes associations économiques et les partis, bien que le projet en jeu ait été d'une importance décisive pour la sécurité du pays et le cours de la politique sociale, ont désavoué leurs représentants dans la plus haute autorité du pays, excluent pour le moment la possibilité d'une collaboration fructueuse au sein du Conseil fédéral. L'Union syndicale suisse souhaite depuis des dizaines d'années que les travailleurs soient représentés au gouvernement. Cette formule reste à ses yeux le moyen le meilleur de servir les intérêts du pays. Cette collaboration implique cependant une confiance réciproque. Or, la campagne qui a précédé la votation a détruit en grande partie cette confiance. Le Comité syndical est donc d'avis que maintenir dans les circonstances actuelles une représentation des travailleurs au sein du Conseil fédéral n'est ni dans l'intérêt du pays ni dans l'intérêt des masses travailleuses.

En dépit de ces considérations, l'attachement de l'Union syndicale suisse aux institutions démocratiques demeure indéfectible. Aujourd'hui comme hier, elle demeure décidée à défendre les intérêts des travailleurs avec tous les milieux progressistes, dans la mesure évidemment où ils se placent sans réserve sur le terrain de la démocratie.

Le Comité syndical remercie le conseiller fédéral Weber pour l'œuvre qu'il a accomplie au sein du gouvernement et le félicite de son attitude, tant au cours qu'au lendemain de la campagne.